

| | | |
|--|--|--|
|  CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS | Les rondes |  WEESURE <small>Protection</small> |
| Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté | Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique | Date d'émission : 17/07/2015 |
| Page 1/1 | P – 2.01 | Date de mise à jour : 14/03/2024 |

1. Ronde de prévention :

- Avant l'ouverture du site au public des rondes de préventions sont à effectuer. Elles sont à notifier sur la main courante OSGRIM dans l'onglet « **Opération préventive** ».
- Exemple de ronde de prévention (**liste non exhaustives**) :
 - Rue musicale - Médiathèque
 - Salle des concerts
 - Amphithéâtre
 - Salle des colloques
 - Extérieurs

2. Ronde générale :

- Des rondes aléatoires sous le contrôle du S.S.I.A.P.2 et permettant de contrôler la totalité du bâtiment sont à effectuer. Les notifier sur la main courante OSGRIM dans l'onglet « **Ronde générale** ».

3. Ronde permis feu :

- Des rondes permis feu sont à réaliser lors de tout travaux par point chaud. Elles permettent la surveillance et l'inspection des lieux de travaux et de ses abords. Les notifier sur la main courante OSGRIM dans l'onglet « **Ronde permis feu** ».

4. Ronde de fermeture

- A la fermeture du site au public des rondes de fermeture sont à effectuer. Elles sont à notifier sur la main courante OSGRIM dans l'onglet « **Ronde** » :
 - Sous-sol et locaux techniques
 - Carte L
 - Cartes P superstructure
 - Carte Q – Loges et bureaux
 - Carte R (Bureaux E.I.C.)
 - Carte S (Salle pédagogiques N°23 et 24).
 - P.Q.R.0
 - Carte T.W. Bureaux
 - Carte W médiathèque
 - Folie P8
 - Rue musicale